

**Préavis municipal no 83
relatif
à une participation financière
à la construction d'une
nouvelle église catholique à Gland**

Municipale responsable : Mme Isabelle Monney

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La présente demande de crédit se fonde sur la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public du 9 janvier 2007 qui stipule, à son article 23 (al.1 et 2), que :

« 1 Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV¹ et la FEDEC-VD² .

2 Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées.

3 Elles pourvoient à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte. »

1. l'EERV : Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
2. FEDEC-VD : Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud

Historique

Jusqu'à la construction de cette chapelle, les catholiques de la commune n'avaient pas de lieu fixe de culte. Au printemps 1971, la communauté catholique de Vauseyon (NE) inaugure sa nouvelle église. La place occupée par un baraquement récupéré sur le chantier de construction du barrage de Mauvoisin (VS) et utilisé comme lieu de culte provisoire doit être libérée.

Les matériaux de démolition et autres éléments de cette construction doivent être évacués. La communauté de Gland se montre intéressée. Ainsi, le 26 octobre 1971, ce qui deviendra la chapelle catholique de Gland est livrée. Un an plus tard, le chantier est ouvert. La chapelle est inaugurée le 16 décembre 1973 et est bénie par le curé de la paroisse de Coppet. Elle est dédiée à Saint-Jean-Baptiste.

Situation actuelle

L'église catholique est située sur la parcelle 320 sise entre le chemin de la Dôle et la rue de l'Abbaye.



D'une surface de 4'240 m², elle est affectée en zone d'utilité publique.

Cette chapelle est entretenue régulièrement aux frais des communes de Coinsins, Gland et Vich. Elle n'a pas fait l'objet de rénovation majeure mis à part la réfection de la structure du clocher laquelle est intervenue en 2006 (préavis municipal no 96 du 25 avril 2006).

Toutefois, cette construction ne répond plus aux normes actuelles concernant les exigences énergétiques (isolation, chauffage électrique, etc.) et elle n'a plus la capacité requise pour une communauté de 5'000 catholiques.

Après étude, il est apparu qu'une rénovation dont le coût est devisé à CHF 850'000.-- et un agrandissement n'étaient pas envisageables. Par conséquent, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau demeurent la seule solution rationnelle.



photo 1

Projet de construction d'une nouvelle église à Gland

Bien qu'elle ne soit pas soumise à la législation sur les marchés publics, la communauté catholique a étudié plusieurs variantes de procédures pour la mise en concurrence du mandat d'architecte. Elle a arrêté son choix sur une procédure de concours sur invitation et avec présentation anonyme des projets.

Le projet mis en concours consiste à réaliser :

- une église d'environ 250 places ;
- des locaux communautaires pour des rencontres et l'enseignement du catéchisme.

Le projet doit présenter un bon rapport qualité / investissement respectant le budget de 3 millions de francs. Il doit également satisfaire les exigences de performance énergétique du Label Minergie.

Le lauréat de ce concours est l'atelier d'architecture Coretra SA à Nyon qui a intitulé son projet « Entre les mains de ST-BENOÎT ».



Participations communales

Une convention relative à l'application du nouveau statut des catholiques vaudois pour la paroisse catholique romaine de Nyon a été conclue le 20 juillet 1972 entre dite paroisse et les communes rattachées à celle-ci.

La paroisse de Nyon a été divisée en cinq communautés. La commune de Gland est dans la communauté regroupant les communes de Coinsins et de Vich.

Cette convention stipule également que la participation des communes est fixée au prorata du nombre des habitants catholiques de chacune d'elles.

Construction de la nouvelle église - financement des communes

Ce financement correspond à la participation des communes au coût de la rénovation susmentionnée à savoir CHF 850'000.--.

Cette répartition, arrêtée entre les communes concernées au 31 décembre 2014, est la suivante :

Commune de Coinsins	138 catholiques	23'860.00
Commune de Vich	292 catholiques	50'500.00
Commune de Gland	4'486 catholiques	775'640.00
Total	4'916 catholiques	850'000.00

Les municipalités de Coinsins et Vich présenteront également un préavis à leur conseil général respectif.

Conditions

L'octroi de ces participations à la communauté catholique de Gland sont conditionnées à

- l'octroi du permis de construire ;
- la confirmation par dite communauté de la réalisation de cette église et de son financement.

Les paiements seront effectués en trois tranches en fonction des besoins de fonds propres.

Financement

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 500'000.-- aux conditions les plus favorables. La différence sera prélevée des disponibilités communales.

Amortissement

Cette nouvelle construction répondra aux exigences de performance énergétique du Label Minergie et aux dispositions des art 2 et 10 du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables qui stipulent :

Art. 2 - But

Le fonds est destiné à :

- a) - assurer tout ou partie le financement du programme "Cité de l'énergie" ;
- b) - utiliser plus rationnellement les différentes énergies ;
- promouvoir la production d'électricité par des sources d'énergie renouvelables ;
- sensibiliser les consommateurs par des campagnes appropriées.

Art. 10 - Autres utilisations

La municipalité peut proposer de son propre chef de subventionner des projets ou des mesures allant dans le sens de l'article 2 du présent règlement.

Dès lors, ce projet peut être partiellement financé par le compte au bilan 9'281.04 « Réserve efficacités énergétiques » dont le solde au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 923'620.46. Ainsi, un montant de CHF 275'640.-- sera utilisé pour cette nouvelle église sous réserve de l'accord du conseil communal. En effet, l'art. 5 alinéa 2 du règlement susmentionné précise que :

« Le conseil communal peut décider, sur proposition de la municipalité, que des participations financières soient octroyées par le fonds pour tous projets impliquant une dépense supérieure à 50'000 fr. »

Le solde à savoir CH 500'000.-- sera amorti sur une période de 30 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1,75 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 25'420.-- (intérêts : CHF 8'750.- et amortissements : CHF 16'670.--).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu - le préavis municipal no 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland ;

Ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'octroyer à la communauté catholique de Gland, une participation financière de CHF 775'640.-- pour la construction d'une nouvelle église ;
- II - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-- aux conditions les plus favorables.
- III - d'autoriser la municipalité à financer partiellement ce projet par le compte au bilan 9'281.04 «Réserve efficacités énergétiques» sous la forme d'un prélèvement de CHF 275'640.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :		Le secrétaire :
 G. Cretegny		 D. Gaiani

Annexe: Tableau du plafond d'endettement

Objet: Participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland

Estimation des charges financières annuelles		Cautionnements	
- Taux	1.75%	Plafond de cautionnement	20'000'000.00
- Amortissement	30 ans	Cautionnements engagés à ce jour	11'543'018.00
Total annuel des charges	Fr. 25'420.00	Disponible à ce jour	8'456'982.00
Situation financière au 17.04.2015		31.12.2014	17.04.2015
Plafond d'endettement			
Endettement	- Engagements courants	1'886'606.55	803'950.21
	- Passifs transitoires	546'865.81	37'594.25
	- Emprunts / Limite de crédit	57'995'000.00	57'955'000.00
Total endettement		60'428'472.36	58'796'544.46
Préavis		Récapitulation	
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal		Total endettement au 17.04.2015	58'796'544.46
Travaux facturés et payés à ce jour		Solde ouvert préavis	17'563'873.00
Solde ouvert		Préavis en cours	7'345'640.00
Préavis en cours		Total endettement brut	83'706'057.46
Préavis n°82 : Demande de crédit pour la démolition des bâtiments ECA n° 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF			
Préavis n°83 : Participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland			
Total des préavis en cours		7'345'640.00	